

Bretagne. Mais ce pays s'avère l'un des plus tenaces en faveur du secret gouvernemental arbitraire. Sa loi sur les secrets officiels est des plus vastes, interdisant en pratique presque toute information. Les fonctionnaires britanniques doivent au moment de leur embauche prêter serment et jurer de ne rien divulguer sans autorisation. Néanmoins, plusieurs projets de loi des partis d'opposition ont été déposés à Westminster, et des campagnes populaires en faveur de lois de transparence se poursuivent et s'amplifient en Grande-Bretagne.

### États-Unis

La loi américaine sur l'accès à l'information a été adoptée en 1966. D'importants amendements ont été apportés en 1972, au lendemain du scandale du Watergate. Les tribunaux ont alors obtenu le pouvoir de réviser les décisions gouvernementales. Le "Freedom of Information Act" permet aux citoyens américains et même aux étrangers d'avoir accès aux informations sur toute décision officielle ainsi qu'aux documents administratifs. Les exceptions à cette règle de transparence touchent:

- la défense nationale ou la politique étrangère;
- les règles internes applicables au personnel et au fonctionnement d'un organisme;
- les secrets commerciaux;
- les renseignements obtenus à titre confidentiel;
- les renseignements nominatifs comme les fiches personnelles et médicales;
- les dossiers d'enquête établis pour l'application de cette loi;
- les renseignements relatifs au contrôle ou à la surveillance d'institutions financières.

La loi américaine, qui a inspiré notamment la loi canadienne, a donné lieu à d'importantes divulgations de renseignements antérieurement secrets, notamment concernant certains agissements des forces policières et certains abus gouvernementaux.

### France

En 1977, le gouvernement français adoptait un décret sur la communication au public des documents administratifs. Le décret créait une commission chargée de favoriser la communication au public des documents administratifs. La commission devait déterminer, sous la réserve de l'approbation du Premier ministre, les catégories de documents qui seraient communiqués sur demande. La commission devait recevoir les plaintes des requérants insatisfaits, et leur donner suite auprès des instances intéressées. Cette commission s'est avérée conservatrice et c'est d'ailleurs à sa surprise que le Parlement français adoptait en 1978 une loi inspirée du modèle américain. Cette loi établissait une nouvelle commission pour en assurer l'application. La loi établit le droit du public à l'information, sujet aux exemptions traditionnelles, et vise tous les secteurs de l'administration